OFFICES DE TOURISME & TERRITOIRES DE HAUTE-SAVOIE

LEMAN MOUNTAINS EXPLORE

TOUT SAVOIR SUR LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS

2026



Les démarches administratives de la location

LES DÉMARCHES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES MEUBLÉS : CLASSÉS ET NON CLASSÉS !

DÉCLAREZ VOTRE MEUBLÉ AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ

Faites votre déclaration à l'aide du Cerfa N°14004*04 « **Déclaration en mairie des Meublés de Tourisme** » (art. L.342-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme). Ce formulaire peut être complété en ligne sur www.service-public.fr/mademarche/HebergementTourisme ou **www.declaloc.fr** en fonction des communes. **A partir de mai 2026**, tous les meublés de tourisme commercialisés devront avoir **obtenu un numéro d'enregistrement** délivré par la collectivité (Loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme).

DÉCLAREZ VOTRE ACTIVITÉ AUPRÈS DU GUICHET DES FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Lorsque vous débutez une activité de loueur en meublé non professionnel ou professionnel (**LMNP ou LMP**), pour votre **résidence principale ou secondaire**, vous devez, dans les quinze premiers jours qui suivent le début de votre activité, souscrire une déclaration de création d'entreprise (pour les LMP) ou de début d'activité (pour les LMNP) afin **d'obtenir un numéro SIRET : www.inpi.fr**

ANTICIPER VOTRE DPE

La Loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme, oblige tous **nouveaux meublés** de tourisme situés en **zone tendue** et soumis à autorisation de **changement d'usage** à attester d'un **DPE classé a minima en catégorie F en 2025 et E en 2028. À partir de 2034, tous les meublés de tourisme actuels et futurs devront être classés entre A et D.**

PRÉCISEZ DANS VOS ANNONCES SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER OU UN PROFESSIONNEL

Depuis le 1er janvier 2021, chaque opérateur qui publie une offre de location meublée touristique doit mentionner si elle émane d'un **particulier ou d'un professionnel au sens de l'article 155 du Code Général des Impôts** (Décret n° 2020-1585 du 14 décembre 2020 relatif aux informations obligatoires pour toute offre de location en meublé de tourisme).

CONTACTEZ LA SACEM

Les hébergements tels que les chambres d'hôtes, meublés de tourisme ainsi que les hôtels, résidences de tourisme ou encore les campings sont **soumis au paiement des droits d'auteur** lorsque des diffusions musicales et/ou audiovisuelles sont proposées ; **www.sacem.fr.**

DES DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Achetez votre panonceau.

Adhérez gratuitement à l'Agence Nationale pour les Chèque vacances : www.ancv.com.

7 bonnes raisons de travailler avec Innovation & Développement Tourisme

EXPERTISE

Agréé par l'AFNOR depuis plus de 10 ans.
Plus de **18 000 meublés classés partout en Haute-Savoie**.

PROXIMITÉ

Un accueil dans nos locaux ou par téléphone pour répondre à toutes vos questions.

ADAPTABILITÉ

Besoin de modifier votre rendez-vous, une contrainte de dernière minute... une solution sera apportée par notre équipe.

VEILLE / LOBBYING

Un suivi des évolutions législatives et des tendance du marché de la location.
Défense du classement des meublés auprès des institutions.



RAPIDITÉ

Un dossier de classement envoyé sous une semaine maximum si le classement est acté.

MISE EN RESEAU

Lien avec les institutionnels et les sociaux professionnels du tourisme.
Orientation vers des personnes ressources pour vous soutenir dans votre activité.

CONSEIL

Renseignement sur les démarches administratives obligatoires, la fiscalité des meublés, la commercialisation.

Des services complémentaires

ACCUEIL VÉLO
Un label de France vélo TOURISME

TOURISME & HANDICAP
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Valorisez vos atouts auprès des cyclistes et des personnes en situation de handicap
I&D Tourisme, évaluateur unique en Haute-Savoie.

haute savoie le Département

Soutient le tourisme à vélo et le tourisme pour tous par le déploiement de ces marques en Haute-Savoie.



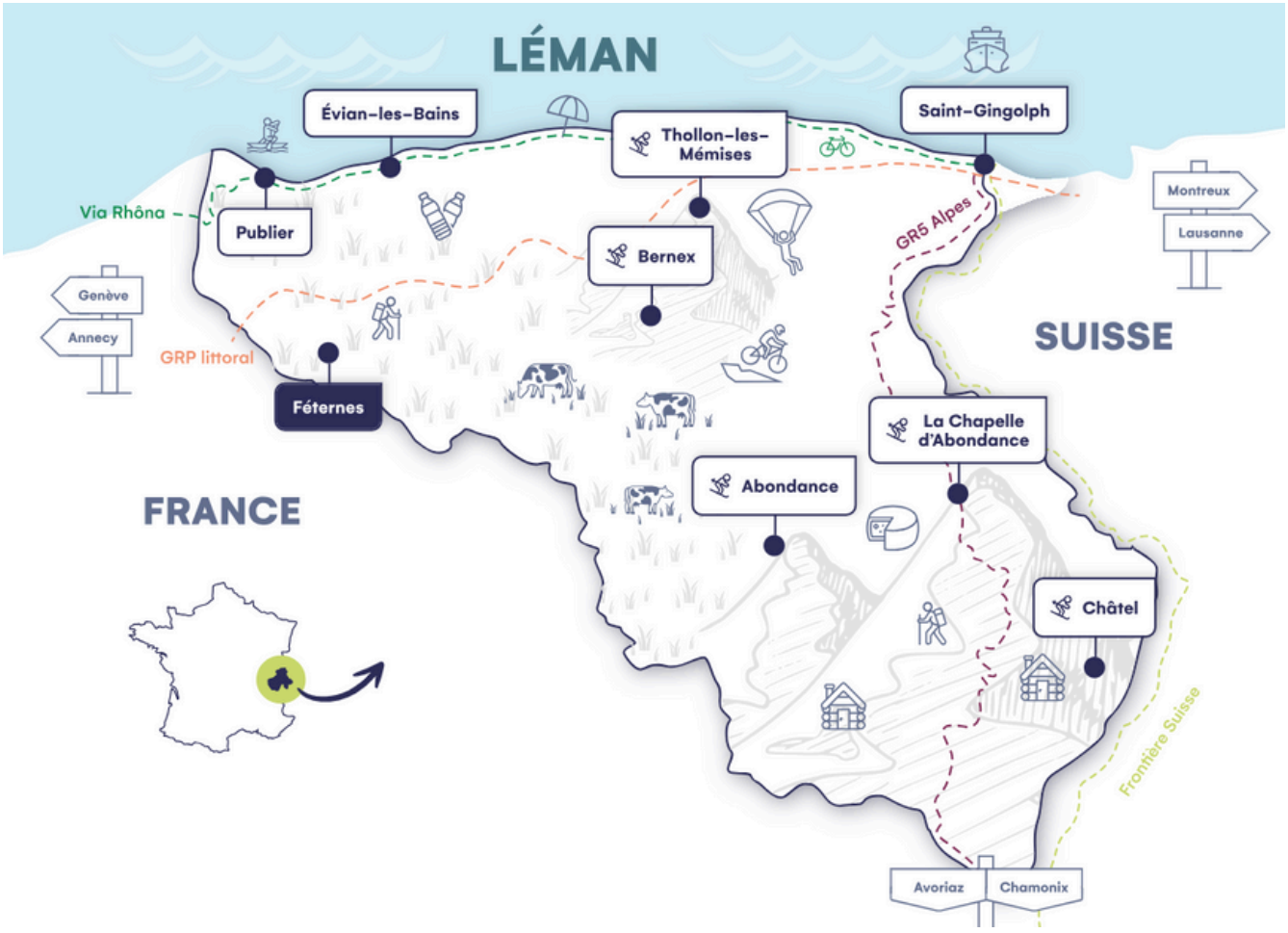
Le Pôle Formation, à votre écoute : 04 50 45 45 73
formation@idt-hautesavoie.com

Des offres de formations pour les hébergeurs : fiscalité, commercialisation, politique tarifaire, décoration d'intérieur, avis clients...

L'Office de tourisme Leman Mountains Explore accompagne les propriétaires de meublés de tourisme

- **Tarif réduit sur votre visite de classement réalisée par Innovation &Développement Tourisme pour les meublés du territoire.** La différence avec la tarif initial étant pris en charge par l'Office de Tourisme Leman Mountains Explore.

- **24€ de réduction sur votre adhésion à l'Office de Tourisme Leman Mountains Explore** lorsque votre meublé de tourisme est classé. La remise est valable uniquement la première année du classement.



LEMAN MOUNTAINS EXPLORE

Votre contact à l'Office de Tourisme Leman Mountains Explore

Service Hébergements :
06 72 00 42 02 / hébergement@ot-peva.com
www.leman-mountains-explore.com

Le classement, une démarche qualité

133 critères nationaux définis par Atout France

Le classement s'obtient en atteignant le nombre de points obligatoires et optionnels requis pour la catégorie d'étoiles demandée.

Votre classement est valable 5 ans

Téléchargez les critères

Une propreté irréprochable

Un logement bien équipé & harmonieux

Un service de qualité pour toutes les clientèles

Le respect de la planète même en vacances

UN NOMBRE D'ÉTOILES EN COHÉRENCE AVEC LE STANDING DU MEUBLÉ











Le classement, une démarche avantageuse

	MEUBLE CLASSÉ		MEUBLE NON CLASSÉ
Choix fiscal	**Micro-BIC**	**Réel simplifié**	**Micro-BIC et Réel simplifié**
Taxe de séjour	**Fixe entre entre 0,80€ et 3,30€** en fonction du nombre d'étoiles	**Fixe entre entre 0,80€ et 3,30€** en fonction du nombre d'étoiles	**Entre 1 et 5%** du prix de la nuitée par personne
Impôt sur le revenu	**50%** d'abattement pour un chiffre d'affaires inférieur à **77 700€**	Coût du classement **déductible au titre des charges**	**Pour le micro-BIC : 30%** d'abattement pour un chiffre d'affaires inférieur à **15 000€**
CFE (Contribution foncière des entreprises)	**Exonération** (pour les résidences personnelles et selon les collectivités)	**Exonération** (pour les résidences personnelles et selon les collectivités)	**Redevable**
Cotisations sociales (revenus locatifs supérieurs à 23 000€)	**URSAFF :** (Revenus locatif X 47,5%) X **13%** **SSI :** Revenus locatif X **6%**	**URSAFF :** (Revenus locatif X 47,5%) X **40%** **SSI :** Revenus locatif X **22%**	

UN COÛT VALABLE 5 ANS*

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 / 6 pièces	7 pièces et plus
Office de tourisme						
Tarif partenaire	**139€ TTC** Soit 28€ TTC/an	**148€ TTC** Soit 30€ TTC/an	**180€ TTC** Soit 36€ TTC/an	**197€ TTC** Soit 39€ TTC/an	**246€ TTC** Soit 49€ TTC/an	**267€ TTC** Soit 53€ TTC/an
Tarif non partenaire	**185€ TTC** Soit 37€ TTC/an	**200€ TTC** Soit 40€ TTC/an	**240€ TTC** Soit 48€ TTC/an	**270€ TTC** Soit 54€ TTC/an	**325€ TTC** Soit 65€ TTC/an	**355€ TTC** Soit 71€ TTC/an

* Le coût du classement est payable en une fois pour 5 ans. Le tarif réduit est applicable à la condition d'être ou de devenir partenariat de l'Office de Tourisme Leman Mountains Explore !

Comment calculer le nombre de pièces ?

- **Sont comptabilisées** : Toutes les pièces d'habitation situées à l'intérieur du logement, séparées des autres pièces par des cloisons fixes, sans restriction de surface, dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m.
- **Ne sont pas comptabilisées** : Les salles de bain, toilettes, pièces de services (buanderie, cave, grenier, cellier, ski room, ou garage) et les pièces qui ne disposent pas d'une hauteur sous plafond de minimum de 1,80m.

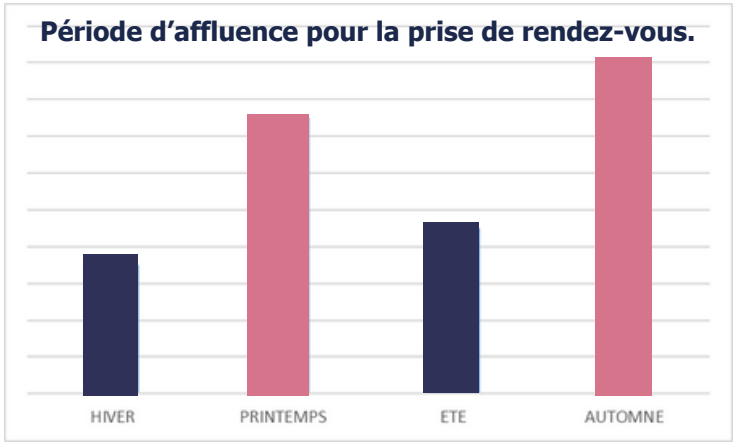
Faîtes classer votre logement

1 ENVOYEZ VOTRE DEMANDE DE CLASSEMENT

Remplissez la demande de classement en ligne sur www.idt-hautesavoie.com. Réglez, en amont de la prise de rendez-vous, le montant de la visite par virement ou par chèque.

2 PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR LA VISITE

Anticipez la prise de rendez-vous en fonction de la période d'affluence.
La date de visite de classement est convenue par téléphone ou par mail en fonction de nos disponibilités respectives.



3 PRÉPAREZ LA VISITE DE CLASSEMENT

Un agent de classement vient dans votre meublé effectuer la visite de contrôle des 133 critères de classement définis par Atout France.
La visite se fait dans un hébergement **non occupé** et dans **les mêmes conditions qu'à l'arrivée d'un locataire.**

Vous ne pouvez pas être présent le jour de la visite ?
Faites appel à un mandataire ou à un système de boîte à clés.

4 RECEVEZ VOTRE DÉCISION DE CLASSEMENT

Votre décision de classement est actée le jour-même si le classement est validé. **Le dossier est transmis par mail sous une semaine.**
Le propriétaire dispose alors de 15 jours pour accepter ou refuser la proposition de classement (article D.342-4 du Code du Tourisme).

Des points de mise en conformité sont demandés ?
Vous avez 15 jours pour fournir les justificatifs et obtenir votre classement.

La Taxe de séjour dans le territoire de Leman Mountains Explore

Hébergements classés

Pour les Hébergements classés en étoiles (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, campings, hébergements insolites, villages vacances), les palaces, chambres d'hôtes, aire de camping-car, parcs de stationnement touristique par tranche de 2 heures : les tarifs sont fixés en euros, par nuitée et par personne de +18 ans, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

Catégories d'hébergements	Tarif taxe
Palaces	3,10 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,10 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,25 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,25 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	5,00 %

Hébergements non classés

Pour les Hébergements non classés ou en attente de classement (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, villages vacances) hors hébergement de plein air : le tarif variable (*) correspond à 5% du coût de la location par personne de la nuitée (**), plafonné à 3.10€.

Calcul du Montant à percevoir

(Nombre de personnes) X (Nombre de nuitée) X (Tarif variable de la taxe de séjour*)

(*) Tarif variable = Prix par occupant de la nuitée (**) x 5% (plafonné à 3.10€)
(**) Prix par occupant de la nuitée = (Prix de l'hébergement pour le séjour) ÷ (Nombre de nuits du séjour) ÷ (Nombre d'occupants)

Personne exonérée de la Taxe de séjour

- Personnes moins de 18 ans
- Titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans la vallée ou ouvriers logeant dans la vallée pour le travail

Information taxe de séjour :
04 50 70 00 63 | ccpeva@taxesejour.fr | https://ccpeva.taxesejour.fr

Fiche de souscription
Partenariat Meublé de tourisme

ADHÉSION

Bulletin à nous retourner avant le 31/01/2026

Office de Tourisme, 265 route du Stade - 74500 Féternes

Vous souhaitez rejoindre l'office de tourisme - Pays d'Evian - Vallée d'Abondance

Vous êtes un hébergeur

Meublés | Chambres d'Hôtes | Gites

Tarif de base	☐	**90 euros TTC**
Meublé supp.	☐	**20 euros TTC**
Meublés non classés	☐	**30 euros TTC** supplémentaire

Votre réglement : ☐ **Espèces** ☐ Virement ☐ Par chèque à l'ordre du trésor public

Adhésion effective dès réception du paiement

Nom - Prénom

E-Mail

Numéro de téléphone (Portable)

Numéro de téléphone (Fixe)

Adresse

Adresse du bien

Adresse & Commune

Ouverture : ☐ Année ☐ Eté ☐ Hiver Précisez

Nombre de meublés supplémentaires

Adresses

Vos contacts

Xavier De Freitas 06 71 99 46 74 ou Lucia Cranfield 06 07 98 71 30

commercial@ot-peva.com

Pour aller plus loin :

1. **Vous souhaitez obtenir des informations concernant nos marques et labels :** ☐ Oui ☐ Non
2. **Vous souhaitez vous inscrire à la newsletter professionnel** ☐ Oui ☐ Non
3. **Vous souhaitez en savoir plus sur nos encarts publicitaires** ☐ Oui ☐ Non
4. **Vous souhaitez intégrer notre plateforme de réservation** ☐ Oui ☐ Non

CONTACTEZ-NOUS !

On s'appelle ?

04 50 45 95 54

On s'écrit ?

qualification@idt-hautesavoie.com

On se rencontre ?

20 avenue du Parmelan
74000 Annecy

Suivez-nous !

idt-hautesavoie.com

Innovation & Développement Tourisme, Haute Savoie

haute savoie
le Département